

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 2 janvier 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle

NOR : ESRH2334976A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 2 janvier 2024, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2024, à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle est fixé à 32.